Copyright Board Canada



Commission du droit d'auteur Canada

[TRADUCTION]

Ottawa, le 19 août 2005

DOSSIER: 2005-UO/TI-27

TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE

Licence non exclusive délivrée au Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) Polytechnic, Calgary (Alberta), pour la reproduction de cinq séries d'images / schémas d'origine inconnue

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence au *Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) Polytechnic*, comme suit :

(1) La licence autorise la reproduction des cinq séries d'images / schémas et des textes connexes qui sont joints à la présente licence et dont l'origine est inconnue dans la trousse pédagogique d'introduction à la géologie.

Le tirage des reproductions est limité à 500 exemplaires (ou à 100 exemplaires de chaque série).

La licence ne libère pas le titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute autre utilisation non visée par cette licence.

- (2) La licence expire le 31 décembre 2006. La reproduction autorisée doit donc être effectuée avant cette date.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) Le titulaire de la licence versera 50 \$ à Access Copyright, qui pourra disposer de ce montant selon ce qu'elle jugera utile pour ses membres en général. Access Copyright s'engage toutefois à rendre ce montant à toute personne qui établira, avant le 31 décembre 2011, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur les œuvres visées par la présente licence.
- (5) La présente licence ne prend effet qu'à compter du moment où *Access Copyright* produit, auprès de la Commission, le reçu du montant qu'elle a touché pour les redevances

précisées dans la licence, ainsi que son engagement à respecter les modalités prévues au paragraphe (4) ci-dessus.

Le secrétaire général,

Claude Majeau